



LE 23 SEPTEMBRE RESTONS MOBILISÉS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le 7 septembre, la mobilisation a été massive. Le gouvernement a cependant refusé d'entendre la voix du Peuple, et sa majorité à l'Assemblée Nationale en a fait autant.

Il est impératif de maintenir la pression et démontrer, avant le vote du Sénat, la détermination des salariés contre une réforme injuste, et pour que s'ouvrent de véritables négociations avec les organisations syndicales.

La branche NOTARIAT de la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle en conséquence les Clercs et employés de notaires à faire grève le 23 septembre et à se joindre aux manifestations organisées dans toute la France.

Elle appelle également les retraités du notariat à se joindre à ces manifestations.

Des témoignages de participation de salariés et retraités du notariat aux manifestations du 7 septembre sont parvenues à notre Fédération.

Répondons à nouveau « présent » le 23 septembre pour sauver notre couverture sociale et la CRPCEN.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES

La commission mixte paritaire du 16 septembre avait à son ordre du jour la question de la clause de sauvegarde sur les salaires. Il s'agit, lorsque l'augmentation des salaires convenue en début d'année est inférieure à la variation des prix, de procéder à un ajustement pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

A cet effet, en tenant compte de la variation des prix connue à fin août, il est procédé à une estimation des indices à fin décembre.

A fin août l'indice des prix a augmenté de 1,2 %, soit une moyenne mensuelle de 0,15 %, et une projection à fin décembre de 1,8 %. Les salaires ayant augmenté de 1,25 % (dont 0,9 % pour un rattrapage de 2009, année sans augmentation des salaires), il y avait bien lieu à application de la clause de sauvegarde.

Or les notaires ont prétendu comparer l'augmentation de 1,25 % à la variation des prix à fin août de 1,2 % pour décider qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter les salaires.

Face à la protestation unanime des organisations syndicales qui ont dénoncé une violation des dispositions de la convention collective, les notaires ont proposé... 0,10 % « à titre exceptionnel pour marquer leur générosité ». Et quelle générosité : ce taux donne pour un salaire de 2.000 € une augmentation de... 2 €. De qui se moque-t-on ?

Après suspension de séance pour se concerter, les organisations syndicales ont unanimement rejeté cette proposition honteuse.